



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/264
S/1996/620
2 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 43 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 2 août 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République-Unie de
Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que vous a adressée le 1er août 1996 le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie afin de transmettre le texte intégral du communiqué conjoint du deuxième Sommet régional sur le Burundi, tenu le 31 juillet 1996 à Arusha, ville du Nord de la République-Unie de Tanzanie. Ce communiqué a été adopté à l'unanimité par tous les participants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Daudi N. MWAKAWAGO

* A/51/150.

ANNEXE

Lettre datée du 1er août 1996, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération
internationale de la République-Unie de Tanzanie

Comme vous le savez, à l'invitation de S. E. le Président Benjamin W. Mkapa, une réunion au sommet s'est tenue à Arusha, le 31 juillet 1996, afin d'examiner la situation au Burundi à la suite de la prise du pouvoir par les militaires.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir le communiqué conjoint publié par les dirigeants de la région à l'issue de la réunion au sommet.

Permettez-moi d'appeler en particulier votre attention sur le paragraphe 11 concernant la décision d'imposer des sanctions contre le régime de Bujumbura et sur le paragraphe 14 dans lequel les pays de la région se déclarent prêts à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et à apporter une contribution appropriée en vue de l'adoption de mesures visant à empêcher une catastrophe au cas où la situation continuerait à se détériorer au Burundi. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale sont priées d'accorder leur appui.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions pertinentes de leur règlement intérieur.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale

(Signé) Jakaya M. KIKWETE, député

APPENDICE

Communiqué conjoint du deuxième Sommet régional d'Arusha
sur le Burundi, tenu le 31 juillet 1996

1. À l'invitation du Président Benjamin William Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, le Président Daniel arap Moi du Kenya, le Président Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda, le Président Pasteur Bizimingu du Rwanda, le Premier Ministre de l'Éthiopie Meles Zenawi, et le Premier Ministre du Zaïre Kengo wa Dondo se sont entretenus le 31 juillet 1996 à Arusha de la situation actuelle au Burundi.
2. Ont participé également au Sommet régional le Ministre des relations extérieures du Cameroun, Ferdinand Leopold Oyano, qui représentait le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire général de l'OUA Salim Ahmad Salim, et le facilitateur des pourparlers de paix du Burundi, Mwalimu Julius K. Nyerere.
3. Le Sommet régional affirme que le problème immédiat concernant la situation politique actuelle au Burundi relève fondamentalement de l'illégalité à laquelle a abouti le processus délibéré qui a commencé en octobre 1993. Il estime que le conflit au Burundi s'en trouvera aggravé et que la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la sous-région en souffriront encore davantage.
4. Le Sommet régional condamne énergiquement le coup d'État au Burundi et réaffirme qu'il est impératif de mettre fin à l'illégalité et de rétablir l'ordre constitutionnel.
5. Le Sommet régional rappelle la décision de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement réunie sous les auspices de l'OUA à Yaoundé en juillet 1996, qui a pleinement appuyé le processus de paix de Mwanza et l'initiative d'Arusha.
6. Le Sommet régional rappelle également la déclaration du Président Paul Biya, Président de l'OUA, la décision prise le 25 juillet 1996 par l'Organe central de l'OUA chargé du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et la déclaration du Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 24 juillet 1996 (S/PRST/1996/31).
7. Le Sommet régional demande au régime de Bujumbura de prendre immédiatement des mesures spécifiques visant à rétablir l'ordre constitutionnel, notamment :
 - a) De rétablir immédiatement l'Assemblée nationale, institution démocratique détentrice de la légalité dont le mandat émane du peuple burundais;
 - b) De mettre fin immédiatement à l'interdiction des partis politiques dans le pays.
8. Le Sommet régional demande au régime d'entreprendre immédiatement et inconditionnellement des négociations avec toutes les parties au conflit. Il souligne que ces négociations devraient comprendre les partis et les factions armées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

9. Le Sommet régional souligne que le cadre de ces négociations devrait être le processus de paix de Mwanza, renforcé par l'initiative de paix d'Arusha, sous les auspices de Mwalimu Nyerere, dont l'objectif est de garantir la sécurité et la démocratie pour l'ensemble du peuple burundais.

10. Le Sommet régional réitère vivement l'appel qu'il a lancé pour qu'il soit mis fin immédiatement aux tueries et aux massacres. À cet égard, il demande instamment à toutes les parties concernées de donner suite à cet appel.

11. Le Sommet régional a décidé d'exercer le maximum de pression sur le régime de Bujumbura, y compris l'imposition de sanctions économiques afin de créer des conditions propices à la normalisation au Burundi. À cet égard, il lance vivement un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts déployés et les mesures prises par les pays de la région.

12. Le Sommet régional demande à toutes les parties de se conformer scrupuleusement au processus de paix de Mwanza et de s'abstenir de toute action qui saperait les efforts déployés en vue de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

13. Le Sommet régional note avec satisfaction que le Comité technique a été spécifiquement chargé d'étudier les modalités concernant l'octroi d'une assistance pour la sécurité, ainsi que l'a envisagé le Sommet régional du 25 juin 1996.

14. À cet égard, le Sommet régional réaffirme sa volonté d'appliquer les conclusions du Sommet d'Arusha et demande au régime de Bujumbura de faciliter cette application. Il demande également à toutes les parties au conflit de se conformer à l'initiative d'Arusha. En même temps, il se déclare prêt à coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et à apporter une contribution appropriée en vue de l'adoption de mesures visant à éviter une catastrophe dans le pays au cas où la situation continuerait à se détériorer. Dans ce contexte, il souligne vivement l'importance d'une coopération plus étroite et d'une meilleure coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA, ainsi qu'avec les pays de la région.

15. Le Sommet régional adresse ses remerciements au Président Benjamin William Mkapa de la République-Unie de Tanzanie pour avoir accueilli à Arusha le deuxième Sommet régional, ainsi qu'au Gouvernement tanzanien pour l'hospitalité qu'il a offerte aux participants et à leurs délégations.

16. FAIT à Arusha (République-Unie de Tanzanie) le 31 juillet 1996.
